

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 16

Votants 19

L'an deux mille vingt deux

Le vingt-deux septembre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 16 septembre 2022.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

**N° D55\_2022**

**Règlement  
restauration scolaire**

**Présents (16)** : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, LAURANT Thierry, ZIMMERMANN Sophie, MICHOUX Max, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, PODEVIN Christian, PINGET Denis, GILLANT Olivier, GALLAY Claude, DUCRET Marie-Claire, VEZIN Pascale WIART Florine, Mme GRIVEL Céline

**Absent (0) :**

**Excusés (3)** : BURNET Stéphanie (donne pouvoir à Mme DUCRET Marie-Claire), VIOLLAZ Emilie (donne pouvoir à Mme WIART Florine), REBUT Sandra (donne pouvoir à PAUTHIER Marie-Françoise)

**Votants (19)**

M. le Maire donne lecture du règlement intérieur

Il soulève que les précisions suivantes ont été apportées à l'ancien règlement :

**Délai à respecter :**

Les inscriptions et désinscriptions devront se faire avant le **jeudi matin 8h30** pour les changements de la semaine suivante. *(Sur l'ancien règlement le délai était de 7 jours)*

**Accueil des Enfant ayant signé un Projet d'Accueil Individualisé :**

En cas d'allergie alimentaire, les parents devront fournir :

- Un repas complet (entrée – plat –dessert)
- Un goûter pour la garderie
- Les tarifs pour les enfants ne prenant pas le repas seront calqués sur ceux de la garderie.

**Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :**

- **Décide d'adopter les modifications apportées au règlement de la restauration scolaire**

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,  
Bruno GILLET